

les donnera en Appendice ; la récitation du Bréviaire en sera ainsi rendue plus facile que maintenant. D'ailleurs, une table alphabétique des Psaumes fera suite au Psautier modifié.

« Quant aux rubriques des éditions existantes, le Décret interdit de les modifier ; les règles à suivre à l'avenir doivent être insérées à la suite des rubriques générales dans les nouveaux Bréviaires et Missels ; les Bulles et Décrets anciens doivent disparaître. *Nulla interim facta correctione Rubricarum, Regulæ superius traditæ in novis Breviariis et Missalibus post Rubricas Generales inserantur, omissis S. R. C. Decretis, quæ hucusque in principio Breviarii inserta inveniuntur.*

Le nouveau Psautier vatican paraîtra également dans les formats et caractères des Bréviaires in-48, in-16 et in-12, en 4 volumes, de la Société de *Saint-Jean l'Évangéliste* ; il sera en conséquence divisé pour les quatre saisons ; et c'est dans cette nouvelle disposition que les anciens Psautiers seront remplacés dans les Bréviaires qui seront demandés à l'avenir.

« Les quelques Antiennes signalées par le Décret comme devant être modifiées à cause de la réforme du Psautier seront reproduites correctement à leurs places respectives.

« La Société de *Saint-Jean l'Évangéliste* sera en mesure de livrer le Psautier *Totum*, au courant du mois de janvier. — Prix, broché, 3 francs ; toile, tranche dorée, 3 fr. 50 ; peau, tranche dorée, 5 francs. — A partir de février prochain, les Bréviaires in-48, in-16 et in-12 pourront être livrés reliés avec leurs nouveaux Psautiers respectifs et les modifications exigées par le Décret.

Lille, 26 décembre 1911.

LA CONSTITUTION APOSTOLIQUE *Divino afflatu*

— o —

L'Osservatore romano — disait l'*Univers*, le 24 décembre dernier — publie la Constitution apostolique *De nova psalterii in Breviario romano dispositione*.

L'Osservatore romano, dans un commentaire autorisé, rappelle les vœux déjà anciens de l'épiscopat italien, français et allemand en faveur d'une « honnête correction » du Bréviaire et